HONORAIRES Au 01 décembre 2018

TRANSACTION SUR PRIX NET VENDEUR.

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Prix net vendeur					Montant forfaitaire maximum *	
inférieurs		à	89 999	€	6 000 €	TTC
90 000	€	à	299 999	€	6,50 %	TTC
300 000	€	et	au-delà		5,00 %	TTC

^{*} Après avoir étudié le marché et discuté des difficultés et / ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire s'entendent sur le forfait des honoraires qui peut-être inférieur ou supérieur au forfait maximum des honoraires. Cet accord interviendra en fonction des spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente, et devra être matérialisé à la signature du mandat.

Locaux commerciaux et Entrepôts

7% HT soit 8,40 % TTC

LOCATION.

A la charge du propriétaire : (LIMITÉ A UN MOIS DE LOYER hors charges)

- Visite du bien du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction du bail : 8 € TTC/m2
- Réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m2
- Honoraires d'entremise et de négociation dus à la signature du bail : forfait 300 €
 TTC

A la charge du locataire : (LIMITÉ A UN MOIS DE LOYER hors charges)

- Visite du bien du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction du bail : 8 € TTC/m2
- Réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m2

Garages, parkings et locaux commerciaux : 20% TTC du loyer annuel à la charge du preneur.

GESTION LOCATIVE.

Assurée en partenariat avec « Ma Gestion Locative » 1 impasse Isaac Newton à Olonne sur Mer Carte professionnelle n°8501 2018 000 030 507 CCI de Vendée



FDI56 – Lorient – 2 rue de Turenne – Frédéric Drouard inscrit au RCS de Lorient N° 349 916 957. Titulaire de la carte professionnelle n°CPI 5602 2017 000 015 643 délivrée par CCI du Morbihan, le 04 janvier 2017. Couverture géographique du contrat : France Métropolitaine. Dispensé de garantie financière en application du décret 2010-1707 du 30 décembre 2010. « Transactions sur immeubles et fonds de commerce », Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD sous le N° de Police : 140 825 362. Dont le n° individuel d'identification à la TVA est : TVA FR05349916957



BARÈME **DE NOS HONORAIRES DE GESTION**

ma gestion locative vous propose plusieurs formules de gestion immobilière adaptées à la sécurisation de vos investissements locatifs.

OFFRE STANDARD

à 5,90 % HT des encaissements (soit 7,08 % TTC

tarif appliqué pour les loyers hors charges inférieurs à 1500 euros par mois

LES PRESTATIONS

Encaissement des loyers et charges avec quittancement mensuel du locataire (appels de loyers envoyés par email chaque mois avec émission d'une quittance).

- Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire.
- Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email ou par courrier.
- Révision annuelle du loyer et régularisation des charges.
- Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande.
- Consultation des comptes en ligne sur le site web : www.magestionlocative.fr 24h/24 et 7j/7.
- Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers.
- Suivi des attestations d'assurance et d'entretien de votre logement.
- Suivi des travaux. Etablissement de devis, commandes et règlement des fournisseurs.

Pour les loyers hors charges supérieurs à 1500 euros par mois et inférieurs ou égaux à 2000 euros, l'offre s'élève à 4,90 % HT des encaissements (soit 5,88 % TTC).

Pour les loyers hors charges supérieurs à 2000 euros par mois, l'offre s'élève à 3,90 % HT des encaissements (soit 4,68 % TTC).

Un bailleur (ou des membres de la même famille cumulant plusieurs lots confiés en gestion via un ou plusieurs mandats de gestion pourra bénéficier des taux à 4,90 % HT ou 3,90 % HT si le cumul des loyers encaissés correspond aux plafonds de 1500 € à 2000 € [4.90 % HT] et + de 2000 € [3.90 % HT].

• Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).

......

Taux de TVA en vigueur : 20 %

OFFRE STATIONNEMENT

à 9.90 % HT

9,90 % HT des encaissements (soit 11,88 % TTC) pour un box ou un parking.

......

OFFRE CONFORT

à 7,80 % HT des encaissements (soit 8,98 % TTC

tarif appliqué pour les loyers hors charges inférieurs à 1500 euros par mois dont 1,90%TTC pour l'assurance des risques locatifs.

LES PRESTATIONS

FORMULE STANDARD

+ UNE ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS EN CAS DE SINISTRE

Cette assurance comporte 4 couvertures :

- Une garantie des loyers et charges impayés à 100 % sans franchise ni carence ni plafond de loyer (pas de limite d'indemnisation)
- Une garantie détériorations immobilières : prise en charge de dégradations non couvertes par le dépôt de garantie (plafond de 7625 euros par sinistre ; sans franchise)
- Une garantie défense recours : la compagnie garantie l'assuré contre un éventuel litige juridique l'opposant à
- Une garantie protection juridique : prise en charge totale des frais d'avocat, d'huissier et de justice si le dossier est confié à la compagnie MMA.

Voir conditions générales de l'assurance au siège ou sur simple demande par mail.

......

OFFRE VIP

à 7.90 % HT

des encaissements (soit 9,48 % TTC)

LES PRESTATIONS

FORMULE STANDARD + SERVICES VIP

Cette formule permet au bailleur de bénéficier de tous les services de l'OFFRE STANDARD et des services suivants :

- Gestion en priorité de votre dossier dans les 3 heures (jour ouvré)
- Rendez-vous téléphonique ou physique annuel pour faire le point sur le partenariat gestion
- Inscription au Blog d'information www.blog-ma-gestion-locative.com
- · Mise à disposition sur demande d'une conciergerie en mobilité

En option, le bailleur peut souscrire une assurance des risques locatifs à 1,90 % TTC sur loyers et charges (voir détail des couvertures ci-dessus) soit un total de 11,38 % TTC.

......

Barème valable à compter du 01/01/2018



ma gestion locative